

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTÉ N°2023_217
Portant réglementation du stationnement et de la circulation
et autorisation d'occupation du domaine public
AVENUE DU ROUSSILLON
8.3 VOIRIE**

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise CIRCET, pour OBJECTIF RÉSEAU, en date du 23 novembre 2023

CONSIDÉRANT que les travaux de raccordement à la fibre à l'avenue du Roussillon nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public et une restriction de la circulation ;
CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger l'arrêté du maire n°2023_202 en date du 23 novembre 2023.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Du jeudi 7 décembre 2023 au 21 décembre 2023 inclus, lors du raccordement à la fibre à l'avenue du Roussillon, la circulation sera réduite sur l'emprise du chantier (circulation alternée).

Seuls les véhicules de l'entreprise OBJECTIF RÉSEAU sont autorisés à occuper le domaine public.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par l'entreprise OBJECTIF RÉSEAU.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 5 décembre 2023.

Le Maire
Jean-Charles MORICONI.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le 7/12/2023
Affiché du au